

Le cas de la traçabilité dans la filière de la viticulture

(ce cas est extrait d'un article de P. Baille, B. Fallery et N. Rahali, dans la revue RIPME)

La traçabilité

Le terrain d'étude, très concerné par les problématiques de traçabilité, est celui de la viticulture dans le cadre des caves coopératives.

La traçabilité a été définie par plusieurs normes, notamment la norme ISO 8402 qui la considère comme étant « *l'aptitude à retrouver l'historique, la localisation ou l'utilisation d'un produit au moyen d'une identification enregistrée* ». Elle permet de suivre et donc de retrouver un produit depuis sa création (production) jusqu'à sa destruction (consommation). Dans l'agroalimentaire, le règlement CE 178/2002 de janvier 2005 définit une obligation de résultats mais non de moyens : libre à chaque entreprise de mettre en place ses procédures de traçabilité.

On peut distinguer deux fonctions de la traçabilité : le *Tracking* et le *Tracing*. La fonction « *Tracking* » consiste à pouvoir localiser géographiquement un produit tout au long de la chaîne logistique pour permettre une meilleure réactivité. On peut ainsi parler de traçabilité logistique et, d'un point de vue informatique, les systèmes d'informations géographiques (SIG) y jouent un rôle clé. La fonction « *Tracing* » permet de reconstituer en temps réel l'historique de fabrication du produit. On peut parler de traçabilité produits et d'un point de vue informatique un rôle clé est joué par exemple par les progiciels de gestion intégrés (ERP).

En amont de la filière on peut d'abord parler ici d'une traçabilité « de la grappe à la bouteille ». Dans le cadre des exigences réglementaires et sécuritaires, les solutions de traçabilité peuvent permettre la gestion d'un vignoble (parcellisation, encépagements, planification, suivi et contrôle du travail des équipes, observations biologiques, météorologiques, analyses du sol...), la gestion de la vendange et de la vinification (suivi des lots vendangés, suivi des lots de vinification, traçabilité des intrants...) et la gestion des opérations au niveau du chai (élevage, analyse, dégustation, assemblages, gestion des cuves...). La gestion des assemblages étant assez compliquée (terroirs différents, proportions particulières, produits œnologiques ajoutés...), il est important de connaître ce qui a été fait d'une année sur l'autre, dans une optique d'amélioration continue de la qualité.

En aval de la filière on peut ensuite parler d'une traçabilité « de la bouteille à l'acheteur ». Il s'agit alors d'identifier une bouteille ou une cuve pour en faciliter la gestion et la commercialisation. Il s'agit aussi de garantir l'authenticité du produit et l'intégrité du contenu, de permettre aux acheteurs (centrales d'achat, négociants, importateurs étrangers) d'accéder au référentiel du produit, de suivre la bouteille dans le circuit de distribution et aussi pour l'administration (DGCCRF, DRAF etc.) de détecter les situations anormales.

Les six caves coopératives

Vignerons du Grenache

Avant même l'imposition d'une traçabilité « réglementaire », il apparaît ici une forme de traçabilité « choisie » pour assurer la commercialisation : en maîtrisant les facteurs de production par la cave, et aussi en échangeant des données informatiques avec les adhérents (le cahier du vigneron, les cahiers des charges, les diverses déclarations...). Le système d'information que la cave a mis en place représente un pouvoir réel, structuré et quasiment sans partage vis à vis des viticulteurs. Mais il faut noter que ces changements ont été impulsés par une interaction forte de l'aval pour l'aspect commercial : au-delà de la sphère de

production, le pouvoir de la cave semble rencontrer des limites, du fait des pouvoirs d'autres acteurs de la filière avec lesquels elle doit négocier le partage de l'information.

Cave du Merlot

L'expérience avec les outils et méthodes de traçabilité interne est ici avérée, à la fois pour la facilité de traitement de données et pour le gain de temps dans la recherche d'informations. Mais de nombreuses critiques sont formulées : sur l'ergonomie des outils informatiques, sur les contraintes des saisies, sur les craintes des contrôles, sur les changements dans les pratiques des métiers... Quant aux outils introduits pour gérer la traçabilité réglementaire, ils sont aussi utilisés, adoptés et justifiés, mais la pression de la clientèle (vin en vrac, négociants et metteurs en marché) est reconnue comme plus légitime que celle de l'administration dont on craint d'ailleurs les contrôles.

Cave de la Syrah

A la recherche d'une efficacité dans le processus de production, les TIC se sont imposées ici pour rationaliser les pratiques. Mais ceci introduit de nouvelles normes dans les relations entre les acteurs : d'abord entre les coopérateurs adhérents et le personnel de la cave (autour des enjeux économiques, notamment les rémunérations différenciées suivant la segmentation des apports), mais aussi entre la direction de la cave et les clients en aval (par des rapports de forces où chaque acteur tente d'imposer sa domination par le truchement de normes de production et de commercialisation).

Vignerons du Chardonnay

Ici la traçabilité n'est pas séparée de la politique de qualité (certification ISO depuis plus de dix ans). Pour maintenir l'activité économique, les changements dans l'élaboration des vins et dans les conduites des vignobles ont d'abord été guidés par le choix de cette politique de certification, mais aussi imposés par les décrets sur la traçabilité alimentaire (IFS). Il y a donc eu une remise en question des savoir-faire antérieurs (par exemple l'obligation d'enregistrer les pratiques phytosanitaires) et un contrôle accru (à la fois de la cave sur les viticulteurs, mais aussi de la direction de la cave sur les techniciens de la cave). La direction légitime ce contrôle interne accru par les contrôles externes demandés respectivement par la clientèle des centrales d'achat et par les services de la répression des fraudes.

Caves du Carignan

Ici TIC et traçabilité sont presque confondus et ces pratiques ont produit des changements vis à vis des viticulteurs adhérents, notamment par la mise en place des cahiers des charges. On reconnaît toutefois que le moteur principal est constitué par les acheteurs de l'aval et l'environnement réglementaire. Le client-acheteur joue en fait avec les critères réglementaires de traçabilité jusqu'à tenter d'imposer, en contrepartie d'une rémunération améliorée, une production correspondant à ses propres normes souvent définies au-delà des critères minima. Ainsi, au-delà des caractéristiques opérationnelles, les TIC et la traçabilité entrent dans le jeu des acteurs - internes et externes - de l'organisation.

Vignobles Marselan

Ici la traçabilité se trouve noyée dans les rapports très marchands entre la cave et ses quelques grands clients : le négoce et la grande distribution. La traçabilité ne semble pas provoquer de changements sensibles dans l'organisation de la filière, car les règlements sont en fait supplantés ou dominés par la loi de l'offre et de la demande : ainsi l'amélioration de la qualité de la production n'est pas suivie d'une meilleure valorisation des vins mis sur le marché.

Les entretiens

Trente-deux personnes ont été interviewées entre juillet 2007 et mai 2008 : la direction-présidence de la coopérative (8), le personnel responsable Qualité (6), les responsables et techniciens intervenant dans le vignoble (9), les techniciens et responsables de cave (9). Ceci représente un ensemble de 3 à 7 entretiens pour chaque cave coopérative.

Analyse des entretiens : Cinq représentations différentes de la traçabilité

La traçabilité dans les vignes	<p>Dans les vignes, la traçabilité n'est qu'un moyen, ce qui importe c'est en fait l'agriculture raisonnée.</p> <p>Dans les vignes, l'objectif premier de la traçabilité est la réglementation sanitaire. La traçabilité a commencé dans les vignes il y a dix ans, avec la standardisation par parcelles des informations et une normalisation des pratiques professionnelles (traitements raisonnés, segmentation des apports, rémunérations différenciées...</p>
La traçabilité des caves	<p>Dans les caves, la traçabilité n'est qu'un moyen, l'objectif premier est la rationalisation des activités qui augmente leur pouvoir dans la chaîne (gestion qualité, fusions...)</p> <p>Dans les caves, l'informatisation est rendue nécessaire par l'accès aux données exigées par l'aval (planification des apports, parcellaire cartographié et numérisé, certifications ISO, IFS¹...)</p> <p>Dans les caves, la traçabilité des activités (suivi des procédures) est un outil de pilotage interne sur le fonctionnement des caves (indicateurs, tableaux de bord...)</p>
La traçabilité informatique	<p>La traçabilité informatique, c'est l'intégration des saisies et des logiciels en réseau tout au long de la chaîne (pour pouvoir répondre aux besoins de l'aval)</p> <p>L'informatisation se fait par étapes et par logiciels successifs, mais avec une appropriation différenciée (saisies parallèles, difficultés techniques avec les terminaux mobiles, planification difficile des apports...)</p> <p>La traçabilité informatique modifie peu le rôle des techniciens, mais remet en cause leur autonomie par le développement du « Reporting » (contrôles de la direction, audits extérieurs...)</p>
La traçabilité pour les clients	<p>La traçabilité est un moyen de pouvoir imposer les exigences des clients (produit, approvisionnement, prix...).</p> <p>C'est la crise commerciale au niveau du marché qui pousse à la traçabilité : appellations, marques, certification, concurrence internationale...</p>
La traçabilité pour les administrations	<p>Pour l'administration, la traçabilité n'est qu'un moyen, l'objectif, c'est en fait le contrôle des fraudes et le renversement de la preuve</p> <p>Les systèmes de double saisie dans les caves (papier et informatique) assurent une certaine confidentialité vis à vis de l'administration : « traçabilité à 80 % »</p>

Une controverse au niveau des coopératives

Une controverse « en amont » a opposé les directions des caves et les viticulteurs. Elle se stabilise maintenant au profit des caves.

- Les viticulteurs, quant à eux, s'étaient engagés dans un processus de standardisation basé sur l'agriculture raisonnée (standardisation par parcelles des informations, traitements raisonnés, cahiers de charges, segmentation des apports, rémunérations différenciées...).
- Les caves, quant à elles, se sont engagées dans un processus de rationalisation de leurs activités liée à deux facteurs, (1) la pression technologique : la quantité d'informations

¹ IFS : International Food Standard, un référentiel d'audit des fournisseurs d'aliments à marques de distributeurs.

produites par les différentes opérations en interne finit par constituer des bases de données pour lesquelles les supports papier montrent leurs limites notamment dans l'accès à l'information précise et simplifiée ; (2) la réglementation formelle : à côté des mesures adoptées de manière volontaire, la réglementation en matière de traçabilité éditée en 2005 est venue ajouter une obligation au producteur qui doit être en mesure de fournir des indications sur l'origine des produits utilisés et sur ses clients de manière à permettre aux autorités sanitaires de reconstituer l'intégralité du processus ; la réglementation le laissant libre de choisir les moyens lui permettant de répondre à cette nouvelle exigence. La mise en œuvre de cette mesure augmentait de manière très significative la masse d'information et sa gestion, ce qui accentuait la nécessité de recourir à la technologie informatique déjà expérimentée qui finissait par s'imposer plus largement. Dès lors, rigueur informatique et rationalisation des procédures de production et de fabrication des vins rentraient en interaction pour conforter les caves dans leur logique de développement par la rationalisation du processus de production-transformation.

Une controverse au niveau de la filière

Une controverse « en aval » oppose les directions des caves et la distribution.

- Avec la volonté d'améliorer la qualité de manière collective, bon nombre de caves se sont engagées dans ce but avec divers outils et méthodes allant des cahiers des charges à des certifications : démarches HACCP et autres certifications (ISO 9001, NF V01005...).
- Mais en fait cet engagement des responsables de caves pour la qualité est surtout la réponse à l'exigence des clients (centrales d'achat, négociants, importateurs étrangers) qui sont eux demandeurs de traçabilité dans le but d'éviter la charge de la responsabilité en cas de crise sanitaire mais surtout dans un objectif de normalisation. Les normes ISO, HACCP et Agri-Confiance sont en effet de plus en plus recherchées par les entreprises pour être à même de répondre aux exigences croissantes dans la filière quant à la sécurité et à l'environnement. L'informatisation de la traçabilité a donc été rendue nécessaire par l'accès aux données exigées par la distribution

On assiste bien à un enrôlement de l'administration (DGCCRF, DRAF etc.) dans le réseau de traçabilité, mais la détermination de véritables porte-paroles n'est pas encore effective par manque de légitimation, laissant de ce fait cette controverse en aval encore en développement : la tentative échouée par Carrefour en 2003 d'imposer une « viticulture intégrée » en tentant de court-circuiter les caves coopératives montre bien l'absence actuelle de légitimité forte de porte-paroles.

Nom Cave	Date création	Effectifs	Nombre d'adhérents ou coopérateurs	Production	Cliantèle	CA	Outils informatique de traçabilité	Certifications
Vignerons du Grenache	1939 en cours de fusion avec Laudun	28 salariés	70 exploitations, 100 coopérateurs, 1350 ha	60/65 000 hl	3 millions de cols	10/11 M €	Logiciels traçabilité Geocoop et Geovini	ISO 9001, IFS, Agriconfiance
Cave du Merlot	1949	7 salariés cave + 4 union de services = 11	330 Coopérateurs 2600 ha	180 000 hl (2ème cave de France)	UCCOAR, Chais de France et Castel	11/12 M €	Depuis 1981, Multilog Puis l'an dernier Excel, Acces (formation en cours) Mais aussi Win coop et Geo coop utilisés par responsable informatique et secrétaire cave et technicienne viticole	Agriconfiance
Cave de la Syrah	1947	22 salariés	400 adhérents, 350 exploitations, 11 communes forment un groupement de producteurs avec cave d'Arzens (EVOG), 3300 ha	250000 hl - 270000 hl	Vend 50% de la production à UCCOAR, le reste aux négociants		Win Coop, Geo Coop, Geo trace net de Geodasea 5 Utilisateurs (cf interlocuteurs)	ISO 9001 Agriculture raisonnée
Vignerons du Chardonnay	1923 cave st estève « englobée » 1991	30 salariés	260 coopérateurs	75 000 hl		12 M €	Win coop, Geo coop (2000)	ISO 9001 depuis 2001 et IFS depuis 2007
Cave du Carignan	1913	69 salariés	300 dont 120 en AR	1800 ha dont 1500 en AR		22M €	Veodev et Geovini	IFS, BRC
Vignobles Marselan	1925 fusion avec Cave de Connaux en juillet 2006	12 dont 4 au caveau	141 coopérateurs 1200 ha sur 3 communes principales	65/68000 hl = St Victor 45000 h l Connaux 23000 h l	15 négociants et 5 courtiers CHR: 100000h vente directe au caveau: 5000hl	4 M €	Après Excel et Access, Depuis 2000, Win coop et geo Coop, puis depuis 2006 Geo Vini pour la gestion cave.	En cours ISO 9001